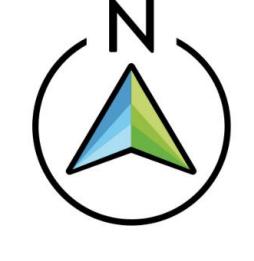


Plan local d'urbanisme intercommunal



TREBABU

Finistère



Règlement graphique

Échelle : 1/3500

Élaboration du PLUi :
Présentation en
Conseil Communautaire le
17/12/2025

Date d'édition : 03/12/2025
Date du cadastre : 01/09/2025
Taille du document : 146 x 91 cm

U : ZONES URBAINES	
Zones urbaines à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	
UH1 : Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux critères de densité et de construction limitée	UH1ca : Zone Urbaine en périphérie de captage d'eau potable et de captage d'eau de surface
UH2 : Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux critères de densité et de construction limitée	UH2 : Zone urbaine à vocation des SDU (Ivers EPR)
UH3 : Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond au seuil de densité moyenne	UH : Zone urbaine à vocation d'habitat à constructibilité limitée
UE : Zone urbaine dédiée aux activités économiques	Utg : Zone urbaine à vocation d'activités économiques liées à la mer (ports, marinas)
UEC : Zone urbaine dédiée aux activités commerciales	Utg : Zone urbaine à vocation d'activités commerciales, de loisirs, culturels
Zones urbaines à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'activités économiques et d'activités culturelles	UTG : Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques
UP : Zone urbaine à vocation d'activités dédiées aux activités maritimes et portuaires	UTS : Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (Saint-Mathieu)
US : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	UTS : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
Ue : Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (résidences)	Ute : Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (Saint-Mathieu)

A : ZONES A URBANISER	
Zones d'urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	TAUR : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat, de services et d'activités économiques
Zones d'urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat située en centre-ville	TAURB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat, de services et d'activités économiques
TAUH : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat	TAUH : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
Zones d'urbaniser dédiées aux activités économiques	TAUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques et commerciales
Zones d'urbaniser à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'activités économiques et d'activités culturelles	TAUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
TAUT : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements de loisirs	TAUT : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipements de loisirs
TAUT2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements de loisirs	TAUT2 : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public

A/A : Zones agricoles	
A/A : Zone agricole à vocation d'exploitation des ressources du sol et des sous-sols	AA : Zone agricole à vocation d'exploitation des ressources du sol et des sous-sols
Ad : Zone agricole destinée au dépôt de déchets inertes	AAx : Zone agricole à vocation d'équipements
Ar : Zone agricole destinée au dépôt de déchets inertes	AAx : Zone agricole à vocation d'équipements située en périphérie de captage
N : Zone naturelle terrestre	AAx : STECAL agricole à vocation d'équipements
Ns : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables	AAx : STECAL agricole à vocation d'équipements
Nm : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables maritime	AAx : STECAL naturelle à vocation portuaire
Nj : Zone naturelle qui correspond aux parcs et jardins à préserver	AAx : STECAL naturelle à vocation équipement
Nr : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	AAx : STECAL naturelle à vocation touristique
C : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	AAx : STECAL naturelle à vocation équipements

N : ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES	
N : Zone naturelle terrestre	N : Zone naturelle à vocation portuaire
Ns : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables	N : Zone naturelle à vocation équipement
Nm : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables maritime	N : Zone naturelle à vocation équipement
Nj : Zone naturelle qui correspond aux parcs et jardins à préserver	N : Zone naturelle à vocation touristique
Nr : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	N : Zone naturelle à vocation équipements
C : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	N : Zone naturelle à vocation portuaire

A : AGRICOLAS	
A/A : Zone agricole à vocation d'exploitation des ressources du sol et des sous-sols	AA : Zone agricole à vocation d'exploitation des ressources du sol et des sous-sols
Ad : Zone agricole destinée au dépôt de déchets inertes	AAx : STECAL agricole à vocation d'équipements
Ar : Zone agricole destinée au dépôt de déchets inertes	AAx : STECAL agricole à vocation d'équipements située en périphérie de captage
N : Zone naturelle terrestre	AAx : STECAL agricole à vocation d'équipements
Ns : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables	AAx : STECAL naturelle à vocation portuaire
Nm : Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables maritime	AAx : STECAL naturelle à vocation équipement
Nj : Zone naturelle qui correspond aux parcs et jardins à préserver	AAx : STECAL naturelle à vocation touristique
Nr : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	AAx : STECAL naturelle à vocation équipements
C : Zone naturelle renouvelée à destination et sous-destinations spécifiques	AAx : STECAL naturelle à vocation portuaire

PATRIMOINE BÂTI ET PAYAGE	
Secteur bâti à protéger	
Bâti remarquable	Amer
Trame de vue avec hauteur limitée des constructions	Bâti de qualité
Zone de protection au titre de l'Archéologie, degré de protection 1	Batterie
Zone de protection au titre de l'Archéologie, degré de protection 2	Blockhaus
	Bonne militaire
	Chapelle
	Corps de garde
	Fort
	Fort de gazon
	Grotte
	Manoir
	Menhir
	Monument aux morts
	Moulin
	Pont
	Poivrière
	Puits
	Source
	Tumulus
	Autre

PATRIMOINE NATUREL ET TRAME Verte ET Bleue	
Bosquet (BS)	Plan d'eau
Plan d'eau	Arbre remarquable
Autre bosquet	Talus ou haie à préserver
Zone humide	Continuité écologique à renforcer ou à rétablir
	Cours d'eau

RISQUE	
Zone de submersion marine - zone bleue	... Recul trait de côte à 100 ans
Zone de submersion marine - zone orange	... Recul trait de côte à 30 ans
Zone de submersion marine - zone rouge	... Interdiction d'accès nouveau sur voie

LOI LITTORAL	
	... Limite des espaces proches du rivage
	... Bande des 100 mètres à partir du rivage
	... Coupure d'urbanisation

LOGEMENT	
	... Secteur de centralité et de diversité commerciale
	... Linéaire d'interdiction de changement de destination des RDC commerciaux existants
	... Linéaire d'interdiction de création de logement en IOC
	... Secteur de centralité et de diversité commerciale

COMMERCE ET ARTISANAT	
	... Secteur de centralité et de diversité commerciale
	... Linéaire d'interdiction de changement de destination des RDC commerciaux existants
	... Linéaire d'interdiction de création de logement en IOC

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
	OAP

BÂTIMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION	
★ Pour de l'habitat	● Pour de l'entrepot
● Pour de l'habitat	▲ Pour d'équipement
	■ A créer
	■ A préserver

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	
N : Nature	Destinataire Surface

IMPERMÉABILISATION	
	Zonage Coefficient
TAUH	0.8
UHC	0.8

